EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°077-2026

OBJET : Marche des vocations diocésaine 2026.

Le Maire de **Douvres-la-Delivrande,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2 et suivants,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, d'assurer la sureté et la commodité de la circulation pour la marche des vocations diocésaine, le dimanche 26 avril 2026,

ARRETE

ARTICLE I : Le dimanche 26 avril 2026, la marche des vocations empruntera le parcours selon la déclaration cerfa 15825*02.

ARTICLE II : Le dimanche 26 avril 2026, cette manifestation sera encadrée par quinze personnes avec des gilets de signalisation, une voiture avec médecin urgentiste.

ARTICLE IV ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
-Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres-la –Délivrande,
-La Police Municipale,
-Les Services Techniques de la Ville de Douvres-la-Délivrande,
-Association Diocésaine de Bayeux-Lisieux,
chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la Délivrande, le samedi 04 avril 2026.
Le Maire,
Thông DAO.

MAIRIE DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Calvados)